

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mai 2017

Membre en exercice :	15
Membre présents :	12
Votant :	14
Date de la convocation :	20 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le deux mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Frédéric GUERLAIN, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Francis VION, Michèle ROILLAND, Patrice ROILLAND, Benoît BONNET, Carole BONNET, Erick MARTINEAU, Michel HERAUDEAU, Alain BOURDIE.

Absents-excuses Fabrice PROVENDIER (pouvoir à Lionel Quillet) ; Julie LIPINSKI (pouvoir à Michel HERAUDEAU) ; Guy COCHIN.

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

La séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. DELIBERATION N°027/17

Fiscalité

Vote des taux 2017

Vu les bases d'imposition des trois taxes communiquées par les services fiscaux et les allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2017,

Considérant un produit fiscal attendu de 622 848 €

Monsieur le Maire, propose les taux suivants, **identiques à ceux de 2016** :

Taxe d'habitation :	8,51 %
Foncier bâti :	14,55 %
Foncier non bâti :	34,57 %

Adopté **à l'unanimité**.

2. Délibération N°028/17

Budget Mairie 2017

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose les ajustements et virements de crédits qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 962.26 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 962.26 €
TOTAL	3 924.52 €

Adopté **à l'unanimité**.

3. Délibération N°029/17

Budget annexe zone de mouillages

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose les ajustements et virements de crédits ci-joints qui peuvent se résumer ainsi :

Dépenses et recettes de fonctionnement :		0 €
Dépenses et recettes d'investissement :		18 880 €
TOTAL	_____ :	18 880 €

Adopté *à l'unanimité*.

QUESTIONS DIVERSES

4. Délibération N°030/17

Personnel

Ouverture d'un poste d'animateur saisonnier

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du centre de loisirs cet été qui sera ouvert de 8h à 18h du lundi au vendredi, il conviendrait d'ouvrir un poste d'animateur saisonnier, à temps complet, du 10 juillet au 27 août 2017. Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297 avec hébergement possible.

Adopté *à l'unanimité*.

5. Délibération N°031/17

Personnel

Ouverture d'un poste d'écogarde saisonnier

Monsieur le Maire explique qu'afin de faire face aux besoins de la Commune pendant la saison, il conviendrait de recruter un agent saisonnier écogarde à compter du 5 juin au 3 septembre 2017, à temps complet (35h/35). Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

Adopté *à l'unanimité*.

Syndicat départemental de voirie :

Monsieur Rouillet fait une rapide synthèse du rapport du syndicat départemental de la voirie contenant le bilan 2016 et les perspectives 2017 présenté lors de la réunion du comité syndical du 13 avril 2017. Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de ce rapport.

Travaux sur le port :

Monsieur Rouillet explique que des membres du bureau de l'association du port de Loix s'interroge sur les travaux en cours et à venir pour le port. Monsieur le Maire explique que le Président de l'association est régulièrement tenu informé de l'évolution des travaux. Monsieur le Maire ajoute que cet hiver, le carapaçonnage en pierre de la levée côté fosse de Loix, de la passerelle en allant vers les quatre pelles a été repris par les brigades bleues ; les travaux de défenses contre la mer (PAPI), à savoir la construction du muret et du batardeau s'est déroulée comme prévu : l'emprise du muret est donc définitive, reste à faire en septembre/octobre

l'enduit ainsi que le couronnement en pierre. Les platines servant à installer les éléments du batardeau sont également en place. Les travaux se sont arrêtés au 15 avril conformément à la législation relative à l'environnement (période de nidification) ; le port a été remis en état provisoirement pour passer la saison avant de commencer cet automne les travaux de défens côté « salorge ». Parallèlement, une enveloppe de 300 000 € a été attribuée par le Conseil départemental, propriétaire du port, pour la réfection des quais. L'étude préalable au lancement du marché de travaux est en cours par les services du Département. Quand l'ensemble de ces travaux sera terminé, des travaux de voirie et de plantation seront nécessairement effectués. L'association sera alors amenée à faire des suggestions d'aménagement.

Contentieux écotaxe :

Monsieur Vion demande où en est le contentieux relatif à l'écotaxe pour l'île d'Oléron et par répercussion pour l'île de Ré. Monsieur le Maire explique que la question est portée devant le Conseil constitutionnel qui doit en délibérer a priori dans les deux mois.

Rappel du calendrier des manifestations :

Le 25 mai à 19h : spectacle de théâtre en plein air gratuit sur le port

Les 25 et 26 mai, « allures et mesures » : spectacle équestre présenté par ARDEVAC (Manu Bigarnet)

Le 26 mai, Fourchettes, Binettes and Cie et la course d'escargots

Le 26 mai en soirée à la salle des fêtes, spectacle de théâtre proposé par l'association Kader

Le 27 mai, de 17h à 21h, fête du village artisanal

Le 23 juin, la fête de la Saint Jean au Grouin

Le 7 juillet, le repas de village place du marché « mexic'O »

Monsieur le Maire rappelle également les élections législatives du 11 et 18 juin et pour lesquelles chacun a reçu le planning prévisionnel de tenu du bureau de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.